

## Rencontre SNPA –DG

09 juillet 2009

*Le SNPA a souhaité rencontrer le Directeur Général pour aborder la situation économique de l'ONF, l'avenir de l'Etablissement et présenter les travaux de son Congrès.*

*Sur tous ces points qui sont essentiels pour l'ensemble des personnels, le SNPA souhaite exprimer ses positions, ses analyses et peser sur ce qui lui paraît néfaste.*

*La première partie de cette audience s'est déroulée en présence du SNTF qui a fait le choix de rejoindre la confédération FO.*

\*\*\*

Le SNPA souhaite qu'au travers de leurs organisations syndicales, les personnels soient davantage associés à l'évolution de l'ONF. C'est ainsi qu'il a proposé que dans le courant de l'automne, bien en amont du futur contrat de plan, s'ouvrent des travaux sur les grands thèmes qui vont impacter l'ONF dans les prochaines années.

Le DG confirme le principe des réunions avec les Secrétaires Généraux et les Administrateurs représentant les personnels, à la veille de chaque Conseil d'administration. Il se dit prêt à répondre favorablement aux propositions du SNPA d'ouvrir de grands chantiers en espérant que l'ensemble des organisations syndicales acceptent d'y participer.

Entre autre sujets proposés, le SNPA demande un débat sur la possibilité annoncée pour l'ONF d'intervenir en forêt privée, en faisant remarquer que les risques sont réels. Le DG ajoute que les agences travaux, la mécanisation sont de vrais sujets liés au prochain contrat, qu'il aimerait voir signé, idéalement en juin 2011.

Dans cette perspective, le SNTF demande une analyse du contrat actuel, afin d'en tirer un certain nombre d'enseignements. Le DG pense qu'il faut au moins, attendre fin 2009 pour faire ce bilan qui porterait alors sur 3 ans.

Le SNPA rappelle que d'ici à 2011, nous devons mettre à profit ce temps pour aborder tous les points essentiels, et dégager une visibilité qui fait tant défaut actuellement à l'Office.

## Situation économique – avenir de l'ONF

Le DG explique qu'il faut d'abord passer la crise économique en précisant que l'Etat participe à l'effort -à hauteur d'un tiers - pour compenser le déficit prévisionnel de 106 M€ en fin d'année. Le SNPA ne partage pas cette analyse du Directeur Général. Le remboursement des taxes 2007 sur le foncier est un dû, et l'Etat nous invite dans le même temps à participer au fond stratégique à hauteur de 10 M€, et impose le versement d'un bouquet de 50 M€ au titre de la signature d'un bail emphytéotique concernant le patrimoine immobilier remis en dotation à l'ONF. A ceci il faut aussi rajouter les dizaines de millions d'euros au titre des pensions. L'Etat charge beaucoup plus l'ONF qu'il ne l'aide ; c'est une réalité !

L'ONF est dans une situation plus que difficile, ce qui ne manque pas de faire naître des interrogations sur son avenir, d'autant plus que les relations avec les COFOR sont loin d'être au beau fixe.

Lors du dernier Conseil d'administration, les COFOR ont manifesté leur mécontentement notamment par rapport au service rendu par l'Office du fait d'une diminution de ses effectifs.

Pour le DG, les COFOR réalisent seulement maintenant ce qui se passe, précisant qu'elles ont sans doute mal interprété le contrat Etat/ONF, car il n'a jamais été écrit « que l'on ne toucherait pas au chef de triage ».

Pour le SNPA, il est évident que c'est toute la question du financement des interventions de l'ONF en forêt des collectivités qui est posée, ceci pouvant déboucher sur des scénarii plus ou moins dramatiques pour l'Etablissement.

C'est donc bien une période charnière que nous vivons actuellement, c'est pourquoi le SNPA tient à ce que des débats aient lieu sur un sujet aussi important. Il serait nécessaire de pouvoir enfin réunir autour d'une même table la Direction générale de l'ONF, les COFOR et les organisations syndicales ; c'est le vœu que formule le SNPA.

## Reconversion

L'évolution permanente des structures est un facteur très déstabilisant pour les personnels, donc pour l'ONF.

Le SNPA exprime ses critiques sur ce point depuis plusieurs années, car certaines personnes en sont déjà à de nombreux changements forcés et ceci pour quelle reconnaissance ?

Le SNPA souhaite que l'on stabilise les structures actuelles et que l'on arrête de concentrer le soutien en territoire uniquement vers la structure DT.

Dans le cadre de la volonté du DG de diminuer le poids du soutien, le SNPA fait valoir que le premier appel à candidatures n'a pas été une réussite, car la DG a agit dans la précipitation, et sans s'en donner les moyens.

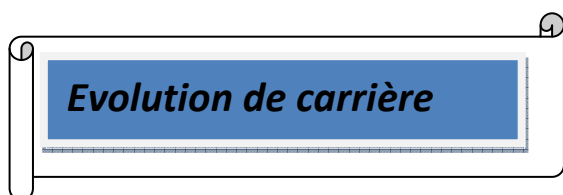
Pour le SNPA, ce type d'évolution passe d'abord par une présentation des métiers à tous les personnels exerçant dans le soutien. Une assistance individuelle doit être mise en place dès lors qu'un intérêt est manifesté. Pour l'instant, le relai des DT et DA n'est pas effectif, certains sont réticents du fait d'une culture technique très prégnante au sein de l'ONF, allant jusqu'à penser que des Gestionnaires administratifs n'ont pas les compétences pour ce type de reconversion. Le SNPA peut apporter la preuve que les Gestionnaires administratifs, qui sont les plus nombreux à exercer les fonctions de soutien, ont du

et se sérieusement se remettre en cause depuis de nombreuses années. Pour le SNPA, cette reconversion individuelle doit faire l'objet d'une formation personnalisée et adaptée aux besoins pour une réussite optimale.

Le SNPA souhaite que cette reconversion vers la production, qui doit être uniquement basée sur le volontariat, soit facilitée. Dans le même temps, le SNPA ne cesse de faire valoir que l'on a déjà atteint les limites de la diminution des effectifs de soutien dans la situation actuelle.

Le SNPA demande une meilleure communication sur la prime de reconversion qu'il a négociée le 20 février dernier. Celle-ci, versée sur 2 ans, est entièrement due dès lors que la reconversion est réussie.

Le DG constate que les DT n'ont pas respecté les objectifs fixés (50 postes) dans leurs contrats 2009. Il indique qu'il entend porter ce chiffre à 100 pour 2010, précisant que les DT seront pénalisés sur leurs effectifs s'il n'est pas atteint.



## ***Evolution de carrière***

### **Adjoins Administratifs**

Les Adjoins administratifs ne comprennent pas pourquoi ils demeurent en catégorie C, alors que leurs collègues techniques ont tous été intégrés en catégorie B. Il existe bien là une différence de traitement des personnels selon leur filière d'appartenance, ce que le SNPA ne peut pas accepter. La DRH répond que lorsque l'on organise un concours, il y a la moitié des lauréats qui sont extérieurs à l'Etablissement. Le SNPA demande la réhabilitation de l'examen professionnel, et l'organisation de concours internes réservés aux collègues de l'ONF. Le SNPA demande au DG d'étudier sérieusement ces possibilités.

### **SA et SA +**

Pour les S.A., le SNPA demande que l'engagement de développer et d'enrichir le SA+, pris dans le cadre du projet d'Etablissement soit tenu. La qualification SA+ ne doit pas être absorbée dans le cadre de la réforme Fonction publique de la catégorie B. Le SNPA souhaite, d'autre part, une ouverture statutaire plus importante vers la catégorie A et rappelle d'ailleurs qu'un certain nombre de S.A. sont déjà affectés sur des postes d'Attachés restés vacants.

### **Attachés : nomination des lauréats**

Le SNPA demande pour la Nième fois que tous les lauréats du concours interne d'Attaché et de la liste d'aptitude soient nommés dans les meilleurs délais, même si 4 d'entre eux sont extérieurs à l'ONF. Le DG et la DRH évoquent toujours les contraintes de recrutement et de l'évolution de la masse salariale. Pour le SNPA, ce blocage ne peut plus durer, car il empêche chacune et chacun d'être nommé ; l'ordre de la liste doit absolument être respecté. Dès lors que des besoins existent, et que 3 des lauréats extérieurs ont déjà fait un choix suite à une proposition de la DRH, il faut les affecter dès maintenant. Le SNPA ne lâchera pas prise, surtout qu'environ 70 recrutements ont déjà eu lieu depuis le début de l'année. Le seul engagement de la DRH c'est la nomination cet automne des 3 derniers lauréats de la liste d'aptitude.

Le SNPA rappelle aussi la nécessité de revoir le classement existant en catégorie A. La DRH répond que cela interviendra en 2010 dans le cadre de la mise en place des filières de métiers dans l'ensemble de la Fonction publique.

## Régime indemnitaire

Le SNPA demande la mensualisation de la PSR, faisant valoir que pour la Fonction publique, elle s'appelle PFR (prime de fonction et de résultats) et que tant le décret 2008-1533 que la circulaire d'application du 14 avril 2009 prévoient sa mensualisation.

Le DG dit que ce n'est pas le même type de prime (la DRH confirme que si) et qu'il n'y est pas favorable, car cela revient à considérer la prime comme un salaire et rend plus difficile l'ajustement au mois de juin de l'année N+1. Le SNPA dit que c'est faux et que le DG ne peut pas traiter différemment 6000 fonctionnaires et contractuels de droit public, par rapport aux millions d'autres qui ont - ou vont avoir - la mensualisation de leurs primes. Le SNPA informe le DG que les contractuels de droit privé bénéficient de la mensualisation de leurs primes. Le DG répond « que c'est une connerie ! ». Le SNPA a prévenu le DG qu'il utilisera tous les moyens nécessaires pour faire aboutir ce dossier.

Le SNPA met en exergue le taux de référence de la PSR qui n'a pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 qui d'ailleurs était basé sur le montant des primes de 2003. Le DG semble dire que la période actuelle n'est pas propice à cette revalorisation. Pour le SNPA, le fait de ne pas bouger ce taux provoque un décrochement pour certains corps par rapport au Ministère de l'Agriculture.

Le SNPA indique que les Adjoints administratifs de l'ONF perçoivent de l'ordre de 1200 € à 2300 € de moins que leurs collègues de l'Agriculture. Le DG se dit favorable à cette requête du SNPA et indique qu'il convient d'étudier ce dossier.

## NBI

Le SNPA rappelle que l'ONF dispose, dans le cadre des accords Durafour, d'un quota de 16 000 points de NBI et que ce dernier est loin d'être entièrement utilisé (environ la moitié actuellement). Le SNPA souhaite que ce dossier soit ré-ouvert et n'entend pas que l'ONF fasse plus longtemps des économies sur le dos des personnels qui peuvent y prétendre.

\*\*\*

**Cette réunion a permis de replacer l'ensemble des dossiers des Gestionnaires administratifs au cœur des discussions. Si des ouvertures se font jour, il va falloir qu'elles deviennent beaucoup plus nombreuses : c'est l'exigence du SNPA.**

**Loin des querelles stériles et des attaques personnelles, le SNPA vous apporte la preuve qu'il est présent à tous les instants pour défendre vos intérêts et vous pouvez continuer à compter sur sa ténacité pour faire aboutir vos dossiers.**